



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE DU 7 MARS 2017

entre le Ministère de la Justice, le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de
l'Insertion et l'Union Nationale des Missions Locales

1.1. L'accord-cadre de partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice entre le Ministère de la Justice, le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et l'Union Nationale des Missions Locales du 7 mars 2017

1.2. Objectifs et méthode de l'évaluation conduite

2. Les conclusions de l'évaluation – volet gouvernance

3. Les conclusions de l'évaluation – volet pratiques d'accompagnement des jeunes

1. L'accord-cadre de partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice entre le Ministère de la Justice, le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et l'Union Nationale des Missions Locales du 7 mars 2017

1.1. L'accord-cadre de partenariat du 7 mars 2017

Les signataires

Le Ministère de la Justice

Le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

L'Union Nationale des Missions Locales

Les objectifs

- Sur la base des collaborations existantes depuis les années 1990,
- Favoriser le partenariat entre les parties signataires au niveau national, régional et local, afin de proposer aux jeunes sous mains de justice, âgés de 16 à 25 ans, un accompagnement adapté et coordonné leur permettant l'accès aux dispositifs de droit commun et ainsi de préparer leur insertion et/ou réinsertion sociale et professionnelle
- Contribuer à la prévention de la récidive

1.1. L'accord-cadre du partenariat du 7 mars 2017

Un accompagnement des jeunes selon les différents statuts judiciaires

- Le public sous main de justice suivi en milieu ouvert
- Le public suivi en milieu fermé
- Le public en libération définitive ou en fin de suivi judiciaire

Co-construire le parcours d'insertion et de réinsertion des jeunes sous main de justice, dans un cadre individualisé et contractuel

Garantir un cadre opérationnel d'intervention

- Des conseillers référents justice en mission locale
- Un cadre particulier d'accompagnement en établissement pénitentiaire
- Former les professionnels des missions locales et des services de l'Etat

1.1. L'accord-cadre du partenariat du 7 mars 2017

Organiser la communication et l'échange d'informations

Piloter et animer la déclinaison de l'accord-cadre

- Un comité stratégique national piloté par la DAP, la DPJJ, la DGEFP et l'UNML
- Un comité de pilotage régional présidé par le Préfet de région réunissant les DISP, les DIRPJJ, les DREETS, l'ARML...
- Un pilotage local à organiser

1.2. Les objectifs et la méthode d'évaluation de l'accord-cadre de partenariat du 7 mars 2017

Les pilotes

Le Ministère de la Justice (ATIGIP, DPJJ)

Le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (DGEFP)

Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG CIPDR)

L'Union nationale des Missions Locales

Une évaluation externalisée (cabinets Orseu et Itinere Conseil)

Les objectifs visés

- Evaluer la mise en œuvre de l'accord-cadre de partenariat en vue de définir les modalités de collaboration à engager pour la prochaine période

La méthode

- 3 monographies régionales : Grand Est, Ile-de-France et Centre-Val de Loire

2. Les conclusions de l'évaluation – volet gouvernance

2. Les conclusions de l'évaluation – volet gouvernance

Le pilotage national et la coordination interministérielle

- Un accord-cadre qui est venu consolider les partenariats existants depuis une trentaine d'années
- Des échanges réguliers et de qualité entre les signataires
- Peu d'animation et de suivi au niveau régional de l'accord national, en dehors des échanges ARML – UNML
- Une consolidation des indicateurs de suivi des moyens et de l'activité à améliorer et des événements inter-régionaux à organiser

L'animation régionale et locale des partenariats

- Des dynamiques régionales hétérogènes ; des conventions régionales partenariales signées uniquement dans 6 régions métropolitaines
- Des difficultés pour construire une vision consolidée de l'ensemble de l'activité, des pratiques et des initiatives
- Des modalités de financement des postes et des actions conduites par les CJML et les ARML variables

2. Les conclusions de l'évaluation – volet gouvernance

L'animation régionale et locale des partenariats (suite)

- Une intensité d'action variable
- Des dynamiques partenariales à l'échelle locale qui reposent souvent sur les liens et les habitudes de travail historiques (peu de formalisation des collaborations)

La professionnalisation des acteurs

- Mise en place d'actions de formation à destination des CJML
- Organisation d'échanges de pratiques notamment par les ARML très appréciés des acteurs pour favoriser la montée en compétences
- Des référents justice au sein des ARML permettant d'animer favorablement le réseau des CJML
- Intérêt d'élargir aux acteurs de la justice les actions d'information/sensibilisation/professionnalisation afin de favoriser une bonne appropriation des dispositifs d'insertion et des possibilités d'accompagnement offertes par les ML

3. Les conclusions de l'évaluation – volet pratiques d'accompagnement

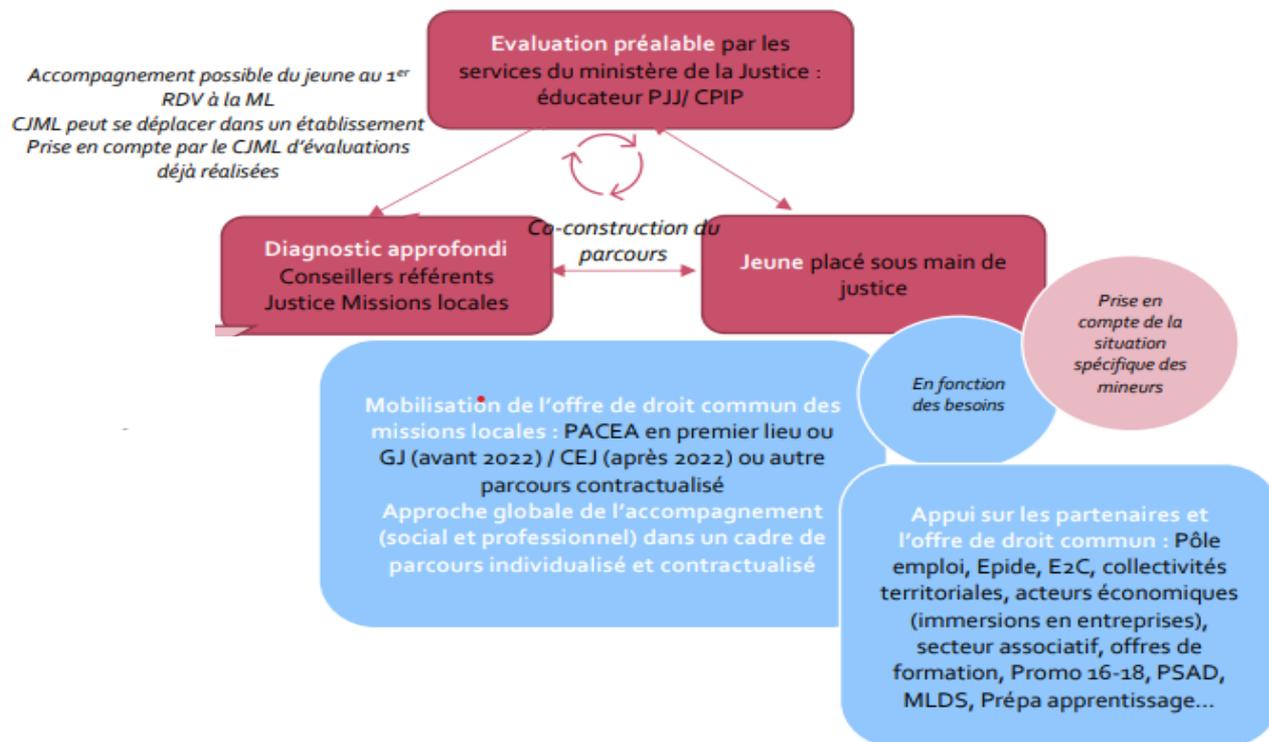
3. Les conclusions de l'évaluation – volet pratiques d'accompagnement



Le schéma ci-dessous synthétise les modalités de co-construction proposées.

Le cadre d'action partagé entre les professionnels de terrain

Cadre d'action partagé entre les professionnels de terrain défini dans l'accord-cadre national



3. Les conclusions de l'évaluation – volet pratiques d'accompagnement

En milieu fermé

- L'orientation vers le CJML est réalisée par les SPIP et la PJJ, sur la base du volontariat du jeune
- L'information et l'orientation vers le service public de l'emploi reste néanmoins hétérogène
- Des temps d'échanges SPIP ou PJJ avec les CJML pour le suivi du parcours des jeunes à favoriser / renforcer
- Peu d'articulations entre les dispositifs d'insertion déployés en détention et ceux du droit commun
- Un accès au matériel informatique et à internet inégal lors des permanences

3. Les conclusions de l'évaluation – volet pratiques d'accompagnement

En milieu ouvert

- Seule une petite partie des JSMJ suivis par les Missions Locales le sont suite à une orientation d'un acteur de la justice (5,3 % des JSMJ en 2022), avec des ratios de suivi plus importants en MF (13,5%) qu'en MO (2,7%)
- Des relations de travail entre acteurs de la justice et de l'insertion professionnelle plus diffuses et moins évidentes à observer en milieu ouvert qu'en milieu fermé
- Une attention des acteurs sur l'intérêt de mettre en place rapidement une contractualisation et une allocation pour sécuriser l'accrochage au droit commun et les parcours des JSMJ (PACEA, CEJ...)
- Un besoin de faciliter les démarches administratives des jeunes pour l'entrée dans ces dispositifs
- Une mobilisation variable des différents dispositifs d'insertion dans les parcours selon les territoires (E2C, Epide, Promo 16-18 ans...)
- De même, les dispositifs de formation professionnelle des Régions sont mobilisés de façon hétérogène



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle